



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berger Leva

ID : 063-256300187-20251211-2025_12_106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
11/12/2025

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : FONCIER – Achat des parcelles W191 et W192 à Lempdes

Délibération
n° 2025-12-106

Monsieur le Président explique aux délégués que, dans le cadre du projet d'interconnexion des réseaux du SMEA de la Basse Limagne avec les réseaux de la CAM, le syndicat envisage la construction d'un nouveau réservoir d'une capacité de stockage de 3000 m³ au niveau de la déchetterie de Lempdes.

Date de convocation :
27/11/2025

Pour ce faire, le SMEA de la Basse Limagne doit agrandir son emprise foncière sur ce site.

Le syndicat a donc engagé des discussions avec le propriétaire des parcelles W191 (1938 m²) et W192 (515 m²).

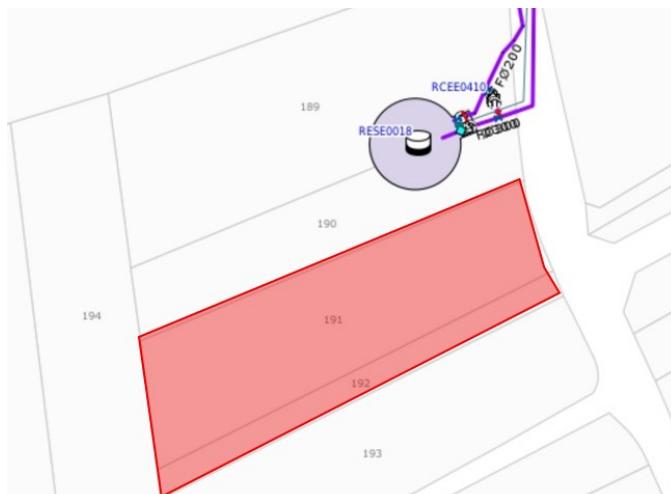
Nombre de membres en exercice : 89
Nombre de membres présents : 48
Nombre de suffrages exprimés : 54

Monsieur GAILLARD vient de donner son accord par retour de courrier pour céder les 2 parcelles W191 et W 192 au profit du SMEA de la Basse Limagne au prix de 7 000 €.

VOTE :
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Agathe DEMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr



DELIBERATION

Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'achat des parcelles W 191 (1938m²) et W 192 (515m²) au prix de 7000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de PONT DU CHATEAU pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le Président,
René LEMERLE

